



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	DVC-2019-005
DIRECTION :	VIE COMMUNAUTAIRE		
SERVICE :	N/A		
DATE :	19 juin 2019		
OBJET :	Reconnaissance des organismes		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 14 mars 2016, la Ville de Lévis a adopté, par sa résolution numéro CV-2016-02-09, la Politique de reconnaissance des organismes.

La Ville de Lévis est consciente de l'importance d'établir une synergie entre les forces vives du milieu afin de permettre une offre de service diversifiée et de qualité qui correspond aux besoins d'une population en constante évolution. La Politique de reconnaissance des organismes se veut un cadre d'accueil pour les organismes du milieu qui apportent une contribution significative à l'amélioration de la qualité de vie des Lévisiens et Lévisiennes. Cette politique permet à la Ville de s'associer à des organismes dont l'offre de service vient bonifier son action dans les champs de responsabilité qui lui incombent.

La Politique de reconnaissance des organismes identifie trois catégories d'organismes :

- partenaire
- affinitaire
- collaborateur

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN NOUVEL ORGANISME

L'organisme, Société de réadaptation et d'intégration communautaire, procède en fonction de l'article 8.1 de la Politique, à une demande auprès de la Ville.

RÉSILIATION DE LA RECONNAISSANCE À DES ORGANISMES

En fonction des articles 8.5, 8.6 et 8.7 de la Politique de reconnaissance, la Direction de la vie communautaire recommande la résiliation de la reconnaissance pour les organismes suivants :

- CPE LA SALOPETTE INC.
- CRÉATEURS DE PAIX
- CENTRE COOPÉRATIF DE LA PETITE ENFANCE LA CHIFFONNELLE
- LOISIRS DE BIENVILLE INC.
- L'ŒUVRE DES LOISIRS DE CHRIST-ROI, LÉVIS, INC.
- ASSOCIATION RADIO EXPÉRIMENTALE DU SUD DE QUÉBEC A.R.E.S.
- CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DU BOIS JOLI INC.
- CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA CHAT-MAILLE
- CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME
- LE CLUB ROTARY DE LÉVIS

2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)**3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/Impacts)**

N/A

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

- Recommandations au conseil de la Ville : 8 juillet 2019

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Il serait souhaitable que la présente fiche de prise de décision soit à l'ordre du jour du CE du 2 juillet 2019 et du CV du 8 juillet 2019 considérant que les organismes ont été informés que la première vague de reconnaissance de l'année s'effectuerait au printemps.

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/Impacts budgétaires 2019-2020-2021)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)**MONTANT DES COÛTS ARRONDI :****INFORMATION PTI :****Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée****Montant à financer****Source de financement proposée****Commentaires :****7-PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)		Date (jj/mm/aa)
		Oui <input type="checkbox"/>	ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/>	ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/>	ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/>	ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	

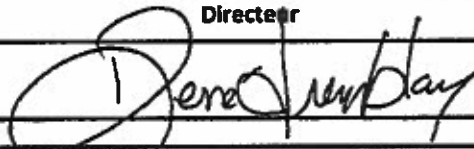

Explication :**8-RECOMMANDATION (énoncé)**

- Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de reconnaître l'organisme suivant comme organisme affinitaire :
 - SOCIÉTÉ DE RÉADAPTATION ET D'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE
- Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de procéder à la résiliation de la reconnaissance de la Ville des organismes suivants :
 - LE CLUB ROTARY DE LÉVIS
 - CPE LA SALOPETTE INC.
 - CRÉATEURS DE PAIX
 - CENTRE COOPÉRATIF DE LA PETITE ENFANCE LA CHIFFONNELLE
 - LOISIRS DE BIENVILLE INC.
 - L'ŒUVRE DES LOISIRS DE CHRIST-ROI, LÉVIS, INC.
 - ASSOCIATION RADIO EXPÉRIMENTALE DU SUD DE QUÉBEC A.R.E.S.
 - CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DU BOIS JOLI INC.
 - CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA CHAT-MAILLE
 - CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

ANNEXE 1 – Formulaire 1 Demande de reconnaissance-SRIC
ANNEXE 2 - Formulaire 4 Résiliation d'un organisme-CPE LA SALOPETTE INC.
ANNEXE 3 - Formulaire 4 Résiliation d'un organisme-CRÉATEURS DE PAIX
ANNEXE 4 - Formulaire 4 Résiliation d'un organisme-CPE LA CHIFFONNELLE
ANNEXE 5 - Formulaire 4 Résiliation d'un organisme-LOISIRS DE BIENVILLE INC.
ANNEXE 6 - Formulaire 4 Résiliation d'un organisme-L'ŒUVRE DES LOISIRS DE CHRIST-ROI, LÉVIS, INC.
ANNEXE 7 – Formulaire 4 Résiliation d'un organisme-ASSOCIATION RADIO EXPÉRIMENTALE DU SUD DE QUÉBEC A.R.E.S.
ANNEXE 8 – Formulaire 4 Résiliation d'un organisme-CPE BOIS JOLI
ANNEXE 9 – Formulaire 4 Résiliation d'un organisme-CPE LA CHAT-MAILLE
ANNEXE 10 – Formulaire 4 Résiliation d'un organisme-CPE MONTESSORI
ANNEXE 11 - Formulaire 4 Résiliation d'un organisme-LE CLUB ROTARY DE LÉVIS

10-APPROBATIONS/SIGNATURES

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
René Tremblay	Directeur Direction de la vie communautaire	
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
René Tremblay	Directeur	26/06/19
Signature :		
SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE		DATE (jj/mm/aa)
		27-06-2019

**DVC-2019-005
ANNEXE 1**

**FORMULAIRE 1
DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME**

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ORGANISME
SOCIETE DE READAPTATION ET D'INTEGRATION COMMUNAUTAIRE
NUMERO D'ENTREPRISE AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUEBEC
1143480664
PRESIDENT-PRESIDENTE
Marlène Fréchette
TERRITOIRE D'INTERVENTION
Lévis, Lotbinière, Nouvelle-Beauce et Bellechasse
MISSION
Offrir des séjours en hébergement de transition de divers types pour les personnes adultes vivant des problèmes de santé mentale
SOMMAIRE DES SERVICES
Hébergement de crise, stabilisation/ réadaptation, stabilisation/évaluation
RESPECT DES CRITERES
<input checked="" type="checkbox"/> Rencontre tous les critères de la politique
RAISON
L'organisme est le seul hébergement de transition ou de crise de la ville pour les personnes adultes vivant un problème de santé mentale. De ce fait, l'organisme est une ressource à laquelle le Service de police réfère régulièrement et qui collabore dans divers projets avec les partenaires du milieu et le Service de développement social et communautaire (ex. : Table de lutte à l'itinérance).
ÉVALUATION DE L'IMPACT FINANCIER (Photocopies, assurances, locaux, plateaux sportifs, événements, soutien financier)
<ul style="list-style-type: none">• Soutien en services : Soutien professionnel, prêt très occasionnel de salles et d'équipements• Soutien financier : Aide financière annuelle équivalente aux taxes municipales de 5 454,90 \$

RECOMMANDATION DU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Choisir une des 2 recommandations ci-dessous :

- Octroyer le statut d'organisme affinitaire à l'organisme Société de réadaptation et d'intégration communautaire
- Ne pas octroyer le statut d'organisme reconnu à l'organisme Nom de l'organisme

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

- Octroyer le statut d'organisme affinitaire à l'organisme Société de réadaptation et d'intégration communautaire
- Ne pas octroyer le statut d'organisme reconnu à l'organisme Société de réadaptation et d'intégration communautaire

DATE

2019-04-26

DVC-2019-005
ANNEXE 2

FORMULAIRE 4
RÉSILIATION D'UN ORGANISME

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ORGANISME
CPE LA SALOPETTE INC.
NUMERO D'ENTREPRISE AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUEBEC
1142316943
PRESIDENT-PRESIDENTE
Sonia Nadeau
TERRITOIRE D'INTERVENTION
Chutes-de-la-Chaudière Ouest
MISSION
Voir au bien-être, à la santé et la sécurité des enfants qui leur sont confiés; celle de leur offrir un milieu de vie propre à stimuler leur développement sur tous les plans, de leur naissance à leur entrée à l'école; et enfin celle de prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissage, de comportement ou d'insertion sociale.
JUSTIFICATION
<i>Choisir un ou plusieurs des articles ci-dessous relié(s) au défaut :</i> <input type="checkbox"/> Article 5 - Critères d'admissibilité <input type="checkbox"/> Article 6 - Exigences liées au maintien de la reconnaissance <input type="checkbox"/> Article 8.5 - Critères de Renouveau de la reconnaissance <input type="checkbox"/> Article 8.6 - Cessation d'activités <input checked="" type="checkbox"/> Article 8.7 - Résiliation de la reconnaissance <input type="checkbox"/> AUTRES
RAISON
Cet organisme ne désire plus être reconnu par la Ville.
RECOMMANDATION DU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : CPE LA SALOPETTE INC.
RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE LA DVC
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : CPE LA SALOPETTE INC.
DATE
2019-03-15

DVC-2019-005
ANNEXE 3
FORMULAIRE 4
RÉSILIATION D'UN ORGANISME

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ORGANISME
CRÉATEURS DE PAIX
NUMERO D'ENTREPRISE AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUEBEC
1149957723
PRESIDENT-PRESIDENTE
Lamia Farram
TERRITOIRE D'INTERVENTION
Lévis
MISSION
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'actions individuelles et collectives favorisant paix, respect, tolérance et harmonie • Animation aux groupes-classes du primaire * intervention des adolescents : après formation, les jeunes du secondaire, appuyés par des ambassadeurs intervenants, transmettent leurs convictions, connaissances et réflexions sur la paix aux enfants du primaire
JUSTIFICATION
<p><i>Choisir un ou plusieurs des articles ci-dessous relié(s) au défaut :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Article 5 - Critères d'admissibilité</p> <p><input type="checkbox"/> Article 6 - Exigences liées au maintien de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> Article 8.5 - Critères de Renouvellement de la reconnaissance</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Article 8.6 - Cessation d'activités</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Article 8.7 - Résiliation de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> AUTRES</p>
RAISON
L'organisme a été dissout le 11 juillet 2018 selon un acte de dissolution du Registraire des entreprises du Québec.
RECOMMANDATION DU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : CRÉATEURS DE PAIX
RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE LA DVC
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : CRÉATEURS DE PAIX
DATE
2019-03-19

DVC-2019-005
ANNEXE 4
FORMULAIRE 4
RÉSILIATION D'UN ORGANISME
POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ORGANISME
CENTRE COOPÉRATIF DE LA PETITE ENFANCE LA CHIFFONNELLE
NUMERO D'ENTREPRISE AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUEBEC
1140235723
PRESIDENT-PRESIDENTE
Joël Lessard
TERRITOIRE D'INTERVENTION
Lévis
MISSION
La Chiffonnelle, c'est tout un monde éducatif où règnent échange, plaisir, chaleur et respect. Un peu, beaucoup, professionnellement.
JUSTIFICATION
<p><i>Choisir un ou plusieurs des articles ci-dessous relié(s) au défaut :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Article 5 - Critères d'admissibilité</p> <p><input type="checkbox"/> Article 6 - Exigences liées au maintien de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> Article 8.5 - Critères de renouvellement de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> Article 8.6 - Cessation d'activités</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Article 8.7 - Résiliation de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> AUTRES</p>
RAISON
Cet organisme ne désire plus être reconnu par la Ville.
RECOMMANDATION DU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : CENTRE COOPÉRATIF DE LA PETITE ENFANCE LA CHIFFONNELLE
RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE LA DVC
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : CENTRE COOPÉRATIF DE LA PETITE ENFANCE LA CHIFFONNELLE
DATE
2019-03-19

**DVC-2019-005
ANNEXE 5**

**FORMULAIRE 4
RÉSILIATION D'UN ORGANISME**

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ORGANISME
LOISIRS DE BIENVILLE INC.
NUMERO D'ENTREPRISE AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUEBEC
1144007821
PRESIDENT-PRESIDENTE
Claude Beaudoin
TERRITOIRE D'INTERVENTION
Secteur Desjardins- quartier Bienville
MISSION
Article 2.02 des règlements généraux. La Corporation a pour but de : a) promouvoir les valeurs du loisir auprès de la population du secteur, par l'organisation d'activités de loisir communautaire ; b) promouvoir l'esprit communautaire par le regroupement des personnes et organismes impliqués dans l'organisation du loisir dans le secteur ; c) assurer la coordination des activités de groupes et d'organismes de loisir du secteur ; d) voir à l'utilisation maximale des installations, équipements et services des villes de Lauzon et Lévis en matière de loisir au niveau du secteur.
JUSTIFICATION
<i>Choisir un ou plusieurs des articles ci-dessous relié(s) au défaut :</i> <input type="checkbox"/> Article 5 - Critères d'admissibilité <input type="checkbox"/> Article 6 - Exigences liées au maintien de la reconnaissance <input type="checkbox"/> Article 8.5 - Critères de Renouveau de la reconnaissance <input type="checkbox"/> Article 8.6 - Cessation d'activités <input checked="" type="checkbox"/> Article 8.7 - Résiliation de la reconnaissance <input type="checkbox"/> AUTRES
RAISON
Les Loisirs de Bienville Inc. a œuvré bénévolement pendant de nombreuses années en loisirs au sein de la population lévisienne. Au fil des ans, cette corporation a diminué progressivement ses activités de loisirs dans la communauté lévisienne. Le recrutement ardu de nouveaux bénévoles a fait en sorte que cet organisme, à but non lucratif, a éprouvé de la difficulté à poursuivre sa mission. La Direction de la vie communautaire a repris la responsabilité des <u>activités considérées comme essentielles</u> à la communauté : terrain de jeux pour les enfants en période estivale, planification de la

saison de baseball pour les jeunes et les adultes, entretien et location des terrains de baseball, entretien et location de salles du chalet de service, gestion d'une patinoire extérieure en période hivernale dont la mise en place de la patinoire, l'entretien et la surveillance.

Les Loisirs de Bienville Inc. ne répondent plus aux critères et aux exigences liés au maintien de la reconnaissance des organismes partenaires de la Ville de Lévis.

- Ils ont effectué une dissolution volontaire au registre des entreprises du Québec et ils sont radiés d'office. Depuis 2018, aucune activité n'a été organisée par cette corporation.

RECOMMANDATION DU SERVICE DES SPORTS ET DU PLEIN AIR

Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : LOISIRS DE BIENVILLE INC.

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE LA DVC

Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : LOISIRS DE BIENVILLE INC.

DATE

2019-03-20

**DVC-2019-005
ANNEXE 6**

**FORMULAIRE 4
RÉSILIATION D'UN ORGANISME**

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ORGANISME
L'OEUVRE DES LOISIRS DE CHRIST-ROI, LEVIS, INC.
NUMERO D'ENTREPRISE AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUEBEC
1146551578
PRESIDENT-PRESIDENTE
Stéphane Chabot
TERRITOIRE D'INTERVENTION
Secteur Desjardins
MISSION
Article 4 des règlements généraux <ul style="list-style-type: none">• Grouper les personnes intéressées et particulièrement les parents en vue de promouvoir une saine occupation des loisirs de la population ;• Organiser pour les enfants, les jeunes gens et les adultes, des activités de loisirs variées et conformes aux exigences de la dignité humaine et de l'esprit chrétien ;• Promouvoir par tous les moyens jugés utiles et opportuns la saine occupation des loisirs.
JUSTIFICATION
<i>Choisir un ou plusieurs des articles ci-dessous relié(s) au défaut :</i> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Article 5 - Critères d'admissibilité<input checked="" type="checkbox"/> Article 6 - Exigences liées au maintien de la reconnaissance<input type="checkbox"/> Article 8.5 - Critères de Renouvellement de la reconnaissance<input type="checkbox"/> Article 8.6 - Cessation d'activités<input checked="" type="checkbox"/> Article 8.7 - Résiliation de la reconnaissance<input type="checkbox"/> AUTRES
RAISON
L'Œuvre des Loisirs de Christ-Roi, Lévis, Inc. a œuvré bénévolement pendant de nombreuses années en loisirs au sein de la population lévisienne. Au fil des ans, cette corporation a diminué progressivement ses activités de loisirs dans la communauté lévisienne. Le recrutement ardu de nouveaux bénévoles a fait en sorte que cet organisme, à but non lucratif, a éprouvé de la difficulté à poursuivre sa mission. La Direction de la vie communautaire a repris la responsabilité des <u>activités considérées comme essentielles</u> à la communauté : terrain de jeux pour les enfants en période estivale, planification de la saison de baseball pour les jeunes et les adultes, entretien et location des terrains de baseball, entretien et location de salles

du chalet de service, gestion d'une patinoire extérieure en période hivernale dont la mise en place de la patinoire, l'entretien et la surveillance.

L'Oeuvre des Loisirs de Christ-Roi, Lévis, Inc. ne répond plus aux critères et aux exigences liés au maintien de la reconnaissance des organismes partenaires de la Ville de Lévis.

- Elle a maintenu son statut actif au niveau du registre des entreprises. Depuis 2016, seule une ligue de baseball d'adultes se poursuit et elle doit être considérée comme toutes les autres ligues de baseball privées d'adultes sur le territoire de la Ville de Lévis. Aucune ligue d'adultes de baseball n'est reconnue comme organisme partenaire ou affinitaire.

RECOMMANDATION DU SERVICE DES SPORTS ET DU PLEIN AIR

Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : L'OEUVRE DES LOISIRS DE CHRIST-ROI, LEVIS, INC.

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE LA DVC

Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : L'OEUVRE DES LOISIRS DE CHRIST-ROI, LEVIS, INC.

DATE

2019-03-20

**DVC-2019-005
ANNEXE 7**

**FORMULAIRE 4
RÉSILIATION D'UN ORGANISME
POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES**

ORGANISME
ASSOCIATION RADIO EXPÉRIMENTALE DU SUD DE QUÉBEC A.R.E.S.
NUMERO D'ENTREPRISE AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUEBEC
1142926923
PRESIDENT-PRESIDENTE
Alain Couillard
TERRITOIRE D'INTERVENTION
Lévis et Chaudière-Appalaches
MISSION
Regroupement de personnes ayant en commun la radio amateur
JUSTIFICATION
<i>Choisir un ou plusieurs des articles ci-dessous relié(s) au défaut :</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Article 5 - Critères d'admissibilité
<input checked="" type="checkbox"/> Article 6 - Exigences liées au maintien de la reconnaissance
<input checked="" type="checkbox"/> Article 8.5 - Critères de Renouvellement de la reconnaissance
<input type="checkbox"/> Article 8.6 - Cessation d'activités
<input checked="" type="checkbox"/> Article 8.7 - Résiliation de la reconnaissance
<input type="checkbox"/> AUTRES
RAISON
<ul style="list-style-type: none">• Ne possède plus une majorité d'administrateurs lévisiens.• Ne répond pas à un besoin collectif.• N'a pas complété les documents de renouvellement de la reconnaissance depuis 2 ans.• A signifié ne pas souhaiter continuer d'être reconnu
RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE LA DVC
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : ASSOCIATION RADIO EXPERIMENTALE DU SUD DE QUEBEC A.R.E.S.
DATE
2019-03-21

DVC-2019-005
ANNEXE 8
FORMULAIRE 4
RÉSILIATION D'UN ORGANISME

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ORGANISME
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DU BOIS JOLI INC.
NUMERO D'ENTREPRISE AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUEBEC
1142086884
PRESIDENT-PRESIDENTE
Audrey Charbonneau
TERRITOIRE D'INTERVENTION
Lévis
MISSION
<ul style="list-style-type: none"> • Voir au bien-être, à la santé et la sécurité des enfants qui leur sont confiés; • Leur offrir un milieu de vie propre à stimuler leur développement sur tous les plans, de leur naissance à leur entrée à l'école; • Prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissage, de comportement ou d'insertion sociale.
JUSTIFICATION
<p><i>Choisir un ou plusieurs des articles ci-dessous relié(s) au défaut :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Article 5 - Critères d'admissibilité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Article 6 - Exigences liées au maintien de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> Article 8.5 - Critères de Renouveau de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> Article 8.6 - Cessation d'activités</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Article 8.7 - Résiliation de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> AUTRES</p>
RAISON
Cet organisme ne désire plus être reconnu par la Ville.
RECOMMANDATION DU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DU BOIS JOLI INC.
RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE LA DVC
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DU BOIS JOLI INC.
DATE
2019-04-26

DVC-2019-005
ANNEXE 9
FORMULAIRE 4
RÉSILIATION D'UN ORGANISME

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ORGANISME
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA CHAT-MAILLE
NUMERO D'ENTREPRISE AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUEBEC
1149824584
PRESIDENT-PRESIDENTE
Jacques Cloutier
TERRITOIRE D'INTERVENTION
Chaudière-Appalaches
MISSION
<ul style="list-style-type: none"> • Voir au bien-être, à la santé et la sécurité des enfants qui leur sont confiés; • Leur offrir un milieu de vie propre à stimuler leur développement sur tous les plans, de leur naissance à leur entrée à l'école; • Prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissage, de comportement ou d'insertion sociale.
JUSTIFICATION
<p><i>Choisir un ou plusieurs des articles ci-dessous relié(s) au défaut :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Article 5 - Critères d'admissibilité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Article 6 - Exigences liées au maintien de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> Article 8.5 - Critères de Renouvellement de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> Article 8.6 - Cessation d'activités</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Article 8.7 - Résiliation de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> AUTRES</p>
RAISON
Cet organisme ne désire plus être reconnu par la Ville.
RECOMMANDATION DU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA CHAT-MAILLE
RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE LA DVC
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA CHAT-MAILLE
DATE
2019-04-26

**DVC-2019-005
ANNEXE 10
FORMULAIRE 4
RÉSILIATION D'UN ORGANISME**

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ORGANISME
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME
NUMERO D'ENTREPRISE AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUEBEC
1147906433
PRESIDENT-PRESIDENTE
Myriam Nejmi
TERRITOIRE D'INTERVENTION
Chutes de la Chaudière-est
MISSION
<ul style="list-style-type: none"> • Voir au bien-être, à la santé et la sécurité des enfants qui leur sont confiés; • Leur offrir un milieu de vie propre à stimuler leur développement sur tous les plans, de leur naissance à leur entrée à l'école; • Prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissage, de comportement ou d'insertion sociale.
JUSTIFICATION
<p><i>Choisir un ou plusieurs des articles ci-dessous relié(s) au défaut :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Article 5 - Critères d'admissibilité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Article 6 - Exigences liées au maintien de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> Article 8.5 - Critères de Renouvellement de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> Article 8.6 - Cessation d'activités</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Article 8.7 - Résiliation de la reconnaissance</p> <p><input type="checkbox"/> AUTRES</p>
RAISON
Cet organisme ne souhaite plus être reconnu par la Ville.
RECOMMANDATION DU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME
RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE LA DVC
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME
DATE
2019-04-26

**DVC-2019-005
ANNEXE 11**

**FORMULAIRE 4
RÉSILIATION D'UN ORGANISME**

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ORGANISME
LE CLUB ROTARY DE LÉVIS
NUMERO D'ENTREPRISE AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUEBEC
1142799361
PRESIDENT-PRESIDENTE
Marco Lefebvre
TERRITOIRE D'INTERVENTION
Ville de Lévis
MISSION
La Fondation du Club Rotary est un organisme sans but lucratif visant à recueillir des fonds pour des fins caritatives.
JUSTIFICATION
<i>Choisir un ou plusieurs des articles ci-dessous relié(s) au défaut :</i> <input type="checkbox"/> Article 5 - Critères d'admissibilité <input type="checkbox"/> Article 6 - Exigences liées au maintien de la reconnaissance <input type="checkbox"/> Article 8.5 - Critères de Renouvellement de la reconnaissance <input type="checkbox"/> Article 8.6 - Cessation d'activités <input checked="" type="checkbox"/> Article 8.7 - Résiliation de la reconnaissance <input type="checkbox"/> AUTRES
RAISON
Cet organisme ne désire plus être reconnu par la Ville
RECOMMANDATION DU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : LE CLUB ROTARY DE LÉVIS
RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE LA DVC
Retirer la reconnaissance à l'organisme suivant : LE CLUB ROTARY DE LÉVIS
DATE
2019-03-12